

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 39 (2002)
Heft: 1537

Inhaltsverzeichnis

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Réactualisation des conventions collectives

La paix du travail remise en cause. C'est le constat dramatisé des chroniqueurs qui relèvent la coïncidence des scandales et des révoltes qui secouent la Suisse d'en haut et la Suisse d'en bas. En haut, le régime pourrissant par la tête, la faillite des jongleurs de la finance tel Martin Ebner, pour qui les titres de propriété des entreprises ne sont que les jetons d'un jeu spéculatif, ou celle de ces managers qui croient que leur mégalomanie et leur volonté de puissance sont des vertus entrepreneuriales. En bas, des grèves ou des menaces de grèves aux origines diverses: non respect de la parole donnée, conséquences humaines et régionales du recours aux technologies les plus avancées, coût du renouvellement de la logistique pour une petite entreprise en situation de concurrence aigüe.

Mais cette formule, la paix du travail, ne veut pas dire grand chose sauf si on l'insère dans un débat idéologique, son antithèse étant la lutte des classes. Ce qui est véritablement en jeu, c'est la valeur, la portée, le contenu des conventions collectives du travail (CCT). Elles reposent sur la conviction que les intérêts divergents des salariés et des entrepreneurs (*Arbeitnehmer* et *Arbeitgeber*) sont conciliables, donc négociables au nom d'un intérêt commun reconnu. La convention collective fixe les termes de cet accord temporaire, donc renouvelable. Il doit s'appliquer à toutes les entreprises de la branche sous peine de favoriser les moutons noirs par distorsion de la concurrence. L'Etat a le pouvoir de rendre obligatoire pour tous une CCT. C'est donc une pièce importante du dispositif (voir page 2).

Ces dernières années les CCT ont fait l'objet d'une contestation néo-libérale forte, à la fois théorique et pratique. Elles ont été assimilées à des accords cartellaires limitant les conditions de la concurrence. Les

conventions de branche ont été vidées de substance concrète au profit des accords d'entreprise. Mais dans les entreprises les contrats ont été développés et individualisés au maximum, les salaires étant tenus secrets, la part payée en bonus étant toujours plus forte. Les rétributions excessives de hauts dirigeants, sans plus aucun rapport avec les responsabilités, le mérite ou les services rendus, n'ont été que la pointe extrême de cette dérive individualiste.

Cette offensive s'appuyait sur le faible taux de syndicalisation observé en Suisse et pour certains syndicats sur leur dépendance financière. Les syndicats connaissaient aussi de leur côté la difficulté de dépasser les revendications de base, liées à la durée du travail, aux congés, et parfois aux salaires. Des innovations, comme celles de «l'épargne temps», ont rencontré peu d'échos. Et pourtant le champ d'extension du paritarisme est considérable, à commencer par celui de la gestion réellement paritaire de toutes les formes de salaires différés (cf. DP n° 1536).

Les scandales financiers sont une sorte d'assainissement. La bulle spéculative qui explose est aussi celle du néo-libéralisme. Devrait l'accompagner un renforcement du prestige et du contenu des conventions collectives. La paix du travail est une formule trompeuse. Ce qui compte, c'est le dépassement de la condition du salarié, payé pour sa force de travail et la définition de droits élargis. La convention collective en est une expression essentielle. AG

Les CCT reposent sur la conviction que les intérêts divergents des salariés et des entrepreneurs sont conciliables, donc négociables au nom d'un intérêt commun reconnu.

Sommaire

CCT: Une loi paritaire dans la loi démocratique (p. 2)

Conjoncture: Les silences de Pascal Couchepin (p. 3)

Economie: La psychologie et l'expérience démentent les lois du marché (p. 4)

Canton du Jura: Le gouvernement nouveau est arrivé (p. 5)

Point de vue: L'exportation d'armes en question (p. 6)

Art et science: La mise en corps selon Hapax (p. 7)